

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 24/09/2026

ID : 074-217400795-20260917-2026_040_DEL-DE

Séance du jeudi 17 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 11 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. BRIAND Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de votants : 14 (13 + 1 pouvoir)

Présents (13) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne (arrivée à 20h20, vote à partir de la délibération n°2026-041) ; MARTIN Elisabeth ; Mme BARTHELEMY Violette ; Mme ROUSSEL Aurélie ;
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ANGELLOZ-NICOUD Patrice ; GAUTHIER Philippe, HIOLLE François ; M. AUBIN Olivier

Absente (1) : Mme MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise

Pouvoir (1) : M. ALBANEL Xavier donne pouvoir à M. PERRISSIN-FABERT Frédéric

Mme BARTHELEMY Violette a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-040	ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE DENEIGEMENT – LOT N°1, 2 et 3
------------------------------------	---

Rapporteur : le Maire

La commune a procédé, le 30 juin 2026, à une consultation de onze entreprises en vue de la réalisation des prestations de déneigement. Six offres ont été réceptionnées en mairie dans le délai fixé, soit avant le 31 juillet 2026 à 16h00, conformément aux conditions prévues dans le cahier des charges.

La consultation est composée de trois lots correspondant aux différents secteurs de prestations de déneigement :

Lot n°1 :

- Hameau du Crompt jusque devant le n°219, Chemin des Rottets
- Route de Trasserand
- Route de la Tournette (jusqu'au parking d'hiver)
- Route de Montisbrand
- Route des Nantets
- Route de la Charbonnière
- Route de Pecherat
- Parking dépôt de sel
- Parking dit du « Point I »
- Parking bout route de la Tournette (pour les skieurs)

Lot n°2 :

- Chemin des Lys
- Route des Pohets
- Route des Galfas
- Route des Envers des clefs
- Route de Sulens

Lot n°2 (suite)

- Rue des Clefs du croisement route de Serraval jusqu'au croisement route de Sulens
- Garage communal
- Parking croisement route de Serraval et rue des Clefs
- Parking col de Plan Bois
- Dépannage éventuel des autres voies communales

Lot n°3 :

- Rue des Clefs du croisement route de Sulens à la place du village
- Place du village
- Ecole
- Parking salle des fêtes
- Parking ancienne école
- Parking bâtiment de la mairie
- Parking du Château

Selon le cahier des charges relative à la durée et à la période d'exécution des prestations :

- Les lots n°1, 2 et 3 sont concluent pour la durée d'une saison de déneigement, à compter de la signature de la convention et jusqu'au 15 mars 2027. Le marché pourra être reconduit pour une durée maximale de trois ans.

- La période de déneigement est fixée du 15 novembre au 15 mars, correspondant à une saison de déneigement. En cas de précipitations neigeuses survenant avant le 15 novembre ou après le 15 mars, le prestataire peut proposer un tarif spécifique pour les interventions réalisées hors saison.

Ci-après les six offres :

1) Offre de l'entreprise Belchamp Transports et Services domiciliée 577, Route de Serraval 74230 LES CLEFS

Lot n°1 : 150 € H.T de l'heure en saison et hors saison.

Astreinte mensuelle de 3 000 € H.T. en complément de la facturation des heures réalisées.

2) Offre de l'entreprise MB Services domiciliée 178, Route de la Tournette 74230 LES CLEFS

Lot n°1 : 110 € H.T de l'heure en saison et hors saison.

Un minimum garanti mensuel de 6 000 € H.T. Les heures de déneigement réalisées sont prises en compte dans ce minimum garanti. La facturation des heures d'intervention s'applique uniquement lorsque le montant cumulé dépasse le montant du minimum garanti.

3) Offre de l'entreprise ANAE Aménagements et Environnement domiciliée Allée de Prampraz Ouest – Vallée de Montremont 74230 THONES

Lot n°2 avec le tracteur de l'entreprise ANAE : 150 € H.T de l'heure en saison et hors saison

Astreinte mensuelle de 3 000 € H.T. en complément de la facturation des heures réalisées.

4) Offre de l'entreprise ANAE Aménagements et Environnement domiciliée Allée de Prampraz Ouest – Vallée de Montremont 74230 THONES

Lot n°2 avec le tracteur communal : 100 € H.T de l'heure en saison et hors saison

Astreinte mensuelle de 1 500 € H.T. en complément de la facturation des heures réalisées.

5) Offre de l'entreprise ANAE Aménagements et Environnement domiciliée Allée de Prampraz Ouest – Vallée de Montremont 74230 THONES

Lot n°3 : 150 € H.T de l'heure en saison et hors saison

Propose un forfait à la saison : 500 EUR H.T. en complément de la facturation des heures réalisées.

6) Offre de l'entreprise Benoît Paysage Aménagements domiciliée La Lavanche 74230 SERRAVAL

Lot n°3 : 114 € H.T de l'heure en saison et 135 € H.T. hors saison

Minimum garanti mensuel de 1 160 EUR H.T. Les heures de déneigement réalisées sont prises en compte dans ce minimum garanti. La facturation des heures d'intervention s'applique uniquement lorsque le montant cumulé dépasse le montant du minimum garanti.

La commission Routes, réunie le 03/09/2026, propose de retenir les trois entreprises suivantes, au regard du critère du prix et de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune :

- MB Services pour le lot n°1
- ANAE Aménagement et Environnement pour le lot n°2 avec le tracteur communal
- Benoît Paysage Aménagements pour le lot n°3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix POUR) :

DÉCIDE :

D'attribuer le marché public de prestations de déneigement aux entreprises suivantes :

- La société MB SERVICES pour le lot n°1

Au tarif de 110 € H.T de l'heure en saison et hors saison.

Un minimum garanti mensuel de 6 000 € H.T. est prévu. Les heures de déneigement réalisées sont prises en compte dans ce minimum garanti. La facturation des heures d'intervention s'applique uniquement lorsque le montant cumulé dépasse le montant du minimum garanti.

- La société ANAE Aménagements et Environnement pour le lot n°2 avec le tracteur communal

Au tarif de 100 € H.T de l'heure en saison et hors saison.

Une astreinte mensuelle de 1 500 € H.T. sera versée en complément de la facturation des heures réalisées.

- La société Benoît Paysage Aménagements pour le lot n°3

Au tarif de 114 € H.T de l'heure en saison et 135 € H.T. hors saison.

Un minimum garanti mensuel de 1 160 EUR H.T. est prévu. Les heures de déneigement réalisées sont prises en compte dans ce minimum garanti. La facturation des heures d'intervention s'applique uniquement lorsque le montant cumulé dépasse le montant du minimum garanti.

De fixer la période de déneigement en saison du 15 novembre au 15 mars de chaque année ;

De prévoir que des interventions pourront également être réalisées hors saison, soit avant le 15 novembre et après le 15 mars, selon les conditions météorologiques, au tarif hors saison prévu dans l'offre du titulaire lorsque celui-ci est applicable ;

De fixer la durée initiale du marché à une première saison de déneigement, à compter de sa signature et jusqu'au 15 mars 2027, avec possibilité de renouvellement pour trois saisons supplémentaires au maximum ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les entreprises retenues ;

De préciser que les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance
Violette BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 074-217400795-20260917-2026_040_DEL-DE